

PNO 6 EXPÉDITION DU BÉTAIL

Manuel de référence section 8.1 Expédition des animaux, page 8-3

Afin de s'assurer que tout le personnel de la ferme comprenne et suive les mêmes procédures lors de l'expédition d'animaux et ainsi empêcher que des animaux présentant des résidus chimiques ou portant des aiguilles brisées ne puissent se retrouver dans la chaîne alimentaire humaine, rédiger une procédure dans le Cahier de travail pour l'expédition d'animaux. La procédure doit comprendre une étape permettant de s'assurer que le bétail est identifié conformément aux normes INBL de l'ACIB (Agence canadienne d'identification des bovins) ou à celles d'Agri-Traçabilité Québec et doit fournir suffisamment d'information pour que la personne chargée de l'expédition d'animaux ne provoque aucun risque pour le lait ou la viande. Vous devriez considérer les bonnes pratiques suivantes au moment de rédiger votre propre PN; ceci dit, **les bonnes pratiques qui sont ombrées en gris doivent obligatoirement être incluses.**

- ✓ **Vérifier les dossiers de traitement** afin de s'assurer que les animaux ont terminé les périodes de retrait prescrites pour le lait et la viande avant d'être expédiés (Dossier 10). Les traitements incluent les médicaments, les vaccins, les produits de santé naturels vétérinaires, les pesticides et les aliments médicamenteux. Certains traitements ont de très longues périodes de retrait pour la viande (surtout en cas d'emploi dérogatoire); il faut donc s'assurer de reculer assez loin dans le temps pour confirmer que les périodes de retrait ont été observées.
- ✓ **Vérifier les dossiers de traitement** afin de s'assurer que les animaux ne portent pas d'aiguilles brisées (Dossier 11).
- ✓ **S'assurer que les animaux sont identifiés conformément aux normes INBL de l'ACIB ou à celles d'Agri-Traçabilité Québec.**
- ✓ Si des animaux doivent aller directement à l'abattage, les périodes de retrait doivent avoir pris fin **avant** l'expédition. Si des animaux portent des aiguilles brisées, l'information doit être transmise au prochain acheteur. Le Cahier de travail propose un modèle de dossier d'expédition.
- ✓ Si des animaux présentant des résidus chimiques ou portant des aiguilles brisées sont expédiés pour une raison autre que l'abattage, vous devez **transmettre l'information** au transporteur ou au prochain acheteur. C'est donc dire que l'information relative aux aiguilles brisées doit être communiquée au prochain acheteur afin d'éviter que des consommateurs ne trouvent des aiguilles dans la viande. Un dossier de traitement ou un registre précisant l'endroit où se trouve l'aiguille brisée ainsi que l'identification de l'animal doit accompagner l'animal. Le Cahier de travail propose un modèle de dossier d'expédition
- ✓ Si un animal a été traité et que les périodes de retrait pour le lait et la viande n'ont pas encore été complétées, garder l'animal jusqu'à la fin des périodes de retrait et procéder ensuite à son expédition.
- ✓ S'assurer que tous ceux qui travaillent avec vos animaux laitiers connaissent la PN régissant l'expédition d'animaux et observent les périodes de retrait ainsi que les techniques d'administration appropriées (voir le chapitre 4). [Remarque : cet énoncé peut ne pas figurer dans votre PN, mais vous devez tout de même exécuter cette pratique.]